

# TOUS AU PIED DU MUR

Arthur BODSON,  
Recteur de l'Université de Liège

Discours prononcé  
à l'occasion de la rentrée académique,  
le 6 octobre 1989.



Mesdames, Messieurs,

Lors des deux dernières rentrées académiques, à ce moment-ci de la séance, après avoir tenu un discours volontairement bref - sur la nécessaire européanisation de nos universités en 1987, sur leur communautarisation en 1988 - , je cédaï la parole à un collègue éminent, à qui j'avais demandé de faire une leçon sur son domaine de prédilection. C'est ce que nous pouvons offrir de meilleur à nos invités : un contact direct avec un grand scientifique doué du sens de la communication. L'assemblée entend ainsi battre le coeur même de l'Université, la recherche libre et l'enseignement libérateur réunis, coeur trop souvent inaudible dans le tintamarre des problèmes, urgents en apparence, très secondaires en réalité au regard de l'essentiel. Successivement, vous avez entendu Guy QUADEN et Jean-Marie GHUYSEN, que je remercie encore, et vous avez été séduits.

Néanmoins, pour une seule fois, je l'espère, je romprai aujourd'hui avec cette courte tradition, au risque de décevoir. C'est que nous sommes à trois mois de 1990, année qui, à mes yeux, est comme l'An I de l'Université de Liège. Elle vivra désormais dans des conditions radicalement différentes de celles qu'elle a connues pendant les 172 années précédentes de son histoire. Il faut expliquer cela aux amis ici réunis, à ceux qui, absents aujourd'hui, auront à vivre et à gouverner le changement, à l'opinion publique, bref à tous ceux que la vie universitaire, spécialement celle de Liège, intéresse, même si parfois ils ne le ressentent que confusément. J'espère que vous comprendrez tous à la fin de cet exposé que la mutation que nous allons vivre mérite que l'on s'y arrête. Ainsi, vous me pardonnerez de vous avoir frustrés d'une vraie grande leçon.

\*

\* \*

Analyser clairement nos perspectives et tirer de cette analyse les conduites à tenir est d'autant plus opportun que des personnalités politiques, directement ou indirectement chargées de l'avenir de notre Université, nous font l'honneur d'être parmi nous. Je songe tout particulièrement à M. le Ministre de l'Education

et de la Recherche Scientifique. Certes, il ne convient pas de profiter de cette séance académique, où l'Université monopolise la parole, pour polémiquer avec les autorités politiques, réduites au silence à leur place d'honneur; ce serait abuser à la fois de notre monopole et de leur courtoisie. En revanche, l'occasion est bonne pour les alerter avant qu'elles ne fassent leur devoir, qui est de décider, avant surtout que rien ne soit mal fait. Votre présence, Monsieur le Ministre, est donc une raison de plus pour que je fasse aujourd'hui un discours plus long que de coutume. Vous qui connaissez les problèmes importants que nous réserve le proche avenir, vous qui le préparez, vous n'auriez sans doute pas compris que nous parlions aujourd'hui d'autre chose.

\*

\* \*

Il faut un plan au discours. D'abord l'analyse (d'où venons-nous ? où allons-nous ?). Ensuite l'action (quels comportements adopter, quelles décisions prendre devant le changement ?).

Sur le second point, il faut diviser le sujet, car l'action concerne tout le monde, non seulement les autorités politiques, mais encore les autorités universitaires, le Conseil d'Administration, toutes les structures de la pyramide académique, scientifique et administrative, chaque membre de la Communauté universitaire et tout l'environnement de l'Université (la Métropole liégeoise, la Région wallonne et la Communauté française de Belgique). Car ce serait à la fois une erreur et une solution de facilité de croire que l'un des partenaires peut tout à lui seul. L'autorité politique ne peut tout prendre sur ses épaules, les autorités universitaires, livrées à elles-mêmes, seront impuissantes, ces autorités réunies échoueront sans la mobilisation de la Communauté universitaire toute entière, elles échoueront aussi dans un environnement hostile ou inconscient.

En résumé, si nous sommes bien, comme je vais l'expliquer, au pied du mur le 1er janvier prochain, nous y sommes bel et bien tous.

\*

\* \*

Je vous parle depuis quelques instants de la date-clé du 1er janvier 1990. Mais sans doute certains d'entre vous se demandent-ils à quoi je fais exactement allusion, quelle est la nouveauté, pourquoi l'An I. La réponse est simple. A partir de cette date, l'Université de Liège, naguère de l'Etat, aujourd'hui de la Communauté française, sera financée par les pouvoirs publics exactement selon les mêmes critères qu'une université libre comme, par exemple, l'Université de Bruxelles ou celle de Louvain. Ceci n'est pas la conséquence de la communautarisation de l'enseignement, mais la récente révision de la Constitution n'a fait que confirmer la règle suivante : à quelque réseau qu'elle appartienne, public ou privé, une école, et notamment une université, est désormais financée exclusivement en fonction du nombre d'étudiants subsidiables qui la fréquentent. C'est l'unique critère. C'est cela qui, pour nous, n'a jamais vraiment existé et qui est, plus qu'on ne le croit, lourd de conséquences.

Je renonce à me prononcer à nouveau, ici et maintenant, sur la valeur, les avantages et les inconvénients d'une telle règle (1). Le plus urgent est de mesurer, pour ce qui nous concerne, les conséquences du prescrit légal. Pour cela, il faut remonter quelques années en arrière. Seul, en effet, un bref rappel historique permet de bien voir où nous en sommes.

Dans le passé récent, l'événement essentiel a été le vote de la loi de financement des universités du 27 juillet 1971, aboutissement d'un très long débat politique. Avant cette loi, l'Etat belge finançait à part ses propres institutions, essentiellement les Universités de Liège et de Gand, qu'il gérait encore de manière très centralisée; il accordait un forfait aux universités libres. La répartition des moyens accordés était très favorable aux universités d'Etat. Peu à peu, considérant les services rendus, les diplômes décernés, les recherches

menées, les universités libres ont contesté la répartition des deniers publics et réclamé une plus juste part. Elles ont trouvé les relais politiques nécessaires et la loi de 1971 a donné satisfaction à leurs revendications. Dès cette date, le principe de financement des universités selon un critère unique - le nombre d'étudiants subsidiés - a été légalisé et les universités libres ont vu leurs ressources adaptées en conséquence. La bataille pour les étudiants commençait ou, comme on l'a dit, la chasse aux étudiants était ouverte.

Mais la règle générale n'a pas été appliquée du jour au lendemain et l'on est entré dans une très longue phase transitoire qui arrive à son terme dans trois mois. Cette phase transitoire, pour Liège, aura donc duré 18 ans. Pourquoi cette lenteur ? Pourquoi, aujourd'hui, la fin des transitions ?

Dans un premier temps, ce fut la générosité, reposant sur l'illusion de la croissance continue, et des moyens, et des étudiants : tout en augmentant considérablement les ressources des universités jusque-là mal rétribuées, la loi prévoyait qu'en tout cas, les universités que le critère unique aurait pu faire régresser continueraient de recevoir autant qu'avant. C'était l'objet de l'article 35 de la loi. Nous étions sauvés ! En quelque sorte, le critère ne jouait que quand il était favorable. Et l'on poussa à Liège et ailleurs un grand soupir de soulagement : pas besoin d'aller à la chasse ! L'article 35 était notre anesthésique. Il fut aussi, je le crains, notre soporifique. Nous avons cru en l'Etat, notre maître.

Mais on comprit vite, vers 1975, que cela ne pouvait pas durer éternellement. Non seulement les jeunes générations ne se précipitaient pas, porteuses de subsides, dans les universités, mais les caisses de l'Etat se vidaient ; l'illusion de la croissance se dissipait. Dans ce climat peu souriant, l'argent qui nous était accordé sur base de l'article 35 apparut de plus en plus comme immérité, contestable, injuste, scandaleux. Je vous fais grâce des phases successives de cette guerre de tranchées. En 1983, un arrêté-loi national y mettait fin, à terme. Le terme, c'est le 1er janvier prochain. Pour vous éclairer, je vous donnerai deux chiffres : en 1982, outre ce que nous méritions par nos étudiants subsidiés, nous recevions encore 506 millions, en vertu de l'article 35, c'est-à-dire sans avoir inscrit les étudiants correspondant à cette somme. On appelait

cela l'allocation complémentaire. En 1990, nous ne recevrons plus rien. Pendant les sept années qui se sont écoulées de 1983 à 1989, cette allocation complémentaire a fondu progressivement. Elle est encore cette année, en 1989, de 108 millions. Pour faire face à cette diminution substantielle de ses ressources, l'Université, en 1983, a dû déposer et faire approuver par le Gouvernement un plan septennal qui, lui aussi, prend fin cette année et qui devait la conduire à l'équilibre budgétaire pour affronter son ère nouvelle, celle de l'égalité de traitement.

Voilà l'histoire. Elle conduit, soit dit en passant, à ce que, désormais, les institutions libres recevront ensemble environ 70 % des deniers publics consacrés aux universités et les institutions de la Communauté environ 30 % de ces moyens. On mesure le chemin parcouru .

\*

\* \*

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Il faut d'abord se demander comment nous avons exécuté notre plan septennal.

Il est important de consacrer quelques instants à répondre à cette question. En effet, il y va d'abord de notre crédibilité, atout essentiel pour notre avenir. Ensuite, il convient de mesurer l'importance de l'effort accompli. Enfin, il faut répondre aux critiques non fondées. Certaines de ces critiques sont dues à une ignorance pardonnable. Mais il faut aussi que nos amis soient armés pour répondre à celles qui sont un fruit empoisonné, je veux dire l'utilisation politicienne d'une compétition interuniversitaire mal comprise.

A cet égard, je voudrais signaler, ayant assisté de très près à l'élaboration des plans septennaux d'assainissement imposés à toutes les universités, que l'effort demandé à Liège était sans commune mesure avec les efforts demandés ailleurs. On a donné 7 ans à Liège pour diminuer ses dépenses annuelles de

27,5 %. Plus d'un quart ! Pour les autres universités, le pourcentage le plus élevé de réduction exigé était de 10 %. Il descendait pour certaines institutions à moins de 4 %. Il faut donc s'insurger contre la manipulation de comparaisons sans nuances.

Après cette mise au point importante, venons-en à l'examen serein et lucide de l'exécution du plan. En 7 ans, nous devons avoir, je l'ai dit, atteint un "niveau de vie" de 27,5 % inférieur à ce qu'il était et même avoir constitué une modeste réserve de 25 millions. Cette somme est symbolique : elle représente à peine 1 % du budget d'une seule année. Le résultat de sept ans d'efforts est que, si cette réserve n'a pas été constituée, nous sommes, sur l'ensemble de la période, à l'équilibre. L'objectif est donc atteint.

Et pourtant, trois éléments imprévus au départ du plan sont venus, entre 83 et 87, modifier les règles du jeu.

- 1.- Le plan approuvé par le Gouvernement prévoyait l'indexation de l'allocation complémentaire, pour faire face à l'indexation des salaires. L'Etat n'a pas exécuté cette mesure du plan. Nous y avons perdu 131 millions en 7 ans.
- 2.- Les mesures prises en 86 au conclave de Val-Duchesse ont diminué l'ensemble de nos ressources de 187 millions.
- 3.- Des mesures prises ensuite sur le financement des étudiants doublants et triplants nous ont fait perdre encore 49 millions.

Au total, 367 millions légitimement escomptés n'ont donc pas été reçus en cours d'exécution du plan. En d'autres termes, nous avons fait ce à quoi nous nous étions engagés, et même mieux. Notre crédibilité et nos efforts ne peuvent donc être mis en cause par un observateur honnête. Sans mesures intermédiaires, notre boni final serait bien supérieur aux prévisions du plan.

J'ajoute à ces explications chiffrées que les règles propres aux institutions publiques, et notamment le statut de notre personnel, ne nous autorisent pas à prendre des mesures d'économie qui sont pourtant parfaitement légitimes dans les institutions libres. Il faut ici encore être honnête et ne pas nous reprocher de ne pas faire ce que d'autres font, comme si nous étions des demeurés sans imagination ni courage. L'explication est infiniment plus simple : cela nous est tout bonnement interdit.

Vous voici, je l'espère, rassurés sur la capacité de cette Université à tenir ses engagements.

Je terminerai en vous donnant trois chiffres encore - il en faut bien quelques-uns - qui vous édifieront à propos des mesures prises. En 1975, l'Université employait 1810 personnes dans son personnel administratif, technique et ouvrier. En 1982, juste avant le plan septennal, il en restait 1551. A la fin de 89, ce personnel sera réduit à 976 personnes.

\*

\* \*

Après ce bilan, qu'il est impossible de détailler ici davantage, il faut se tourner vers l'avenir immédiat et lointain.

En 1990, nos ressources vont encore diminuer, par rapport à 1989, de 108 millions, puisque l'article 35 de la loi est désormais sans effet. Une première analyse des prochains budgets annuels montre que la bataille n'est pas gagnée si de nouvelles mesures d'économie ne sont pas prises. En d'autres termes, nous sommes dans l'obligation d'élaborer un nouveau plan pluriannuel. Il est sur le métier en ce moment, et la première tâche importante du nouveau Conseil d'Administration sera de l'approuver et de le proposer au Ministre.

Il serait fastidieux et prématuré de préjuger ici du contenu de ce nouveau plan. Il est cependant évident pour tous que les économies nécessaires devront, pour l'essentiel, continuer à porter sur les dépenses de personnel. On ne comprime pas indéfiniment les autres dépenses sans compromettre gravement le

fonctionnement de l'institution. L'incompressible, cela existe! Cela est vrai aussi du personnel. Néanmoins, à cet égard, nous savons tous que le personnel administratif, technique et ouvrier reste globalement excédentaire et qu'il en va de même du personnel scientifique permanent.

Je ne dirai, sur ce difficile problème, que deux choses. La première est qu'il est indispensable que soit maintenue la mesure, en vigueur depuis 7 ans, du départ obligatoire, dans ces deux catégories, à l'âge de 60 ans. La seconde est que, s'il faut aller plus loin, les personnes concernées, qui ne sont en rien responsables de la situation de l'Université, doivent voir leurs droits légitimes respectés.

En résumé, l'allègement de la masse salariale étant indispensable, il faut, soit nous permettre de l'alléger par des mesures concertées et équitables, soit, si l'on nous refuse cet allègement, nous donner les moyens de faire face aux obligations qu'on nous imposerait ainsi. Il n'y a pas de troisième voie.

Il y a donc un nouveau passage difficile à traverser. L'idéal est de le franchir dans les plus brefs délais possibles. En effet, il faut au plus tôt libérer l'avenir et permettre à cette maison, qui vit depuis trop longtemps sur la — défensive, de passer à nouveau à l'offensive : pendant que nous peinons, que nous usons nos forces et notre temps à réparer des avaries, et à nous adapter à notre ère nouvelle, les autres avancent, en Europe et dans le monde.

\*

\*        \*

Pour rester dans la course, nous avons besoin, je l'ai dit tantôt, de tous les concours. Permettez-moi de les détailler quelque peu, et j'en arrive ainsi, le plan budgétaire mis à part, à l'action.

J'avoue avoir été embarrassé par l'ordre que j'allais suivre dans mes appels. Il y a beaucoup de maçons à appeler au pied du mur, et de tous les

niveaux. Par qui commencer, par qui finir ? Finalement, il m'a paru normal de commencer par l'Université elle-même, en vertu du vieux précepte "Aide-toi, le ciel t'aidera".

Il n'est pas toujours facile de faire admettre à toute l'Université, à chacun de ses membres et de ses responsables, ce qui est pourtant l'évidence : désormais, le sort de cette Université dépendra exclusivement du nombre d'étudiants qu'elle saura attirer. Si vous m'avez suivi jusqu'ici, c'est incontestable et irréversible. Notre réussite ou notre échec dépendra donc de la stratégie que nous utiliserons dans la promotion de notre enseignement.

Il faut s'attarder un instant à se demander pourquoi cette évidence se heurte à des résistances. Ce blocage mental est lié, je crois, à une conception de l'Université forgée et magnifiée par la tradition. Instaurée par le pouvoir public, elle était et se sentait aussi stable que, par exemple, la magistrature ou l'armée. Elle était une institution de l'Etat, aussi solide que l'Etat lui-même. Ce qui lui arrive aujourd'hui, est pour ceux qui y sont entrés en d'autres temps, un véritable séisme. Il faut leur accorder qu'ils n'ont jamais été placés devant un tel défi. Il est donc normal, les mentalités évoluant lentement, que la nouvelle donne provoque grogne et résistance, voire scandale. Il est cependant nécessaire, indispensable, de regarder les faits en face, qu'on les aime ou pas.

On ajoutera à cette nécessité qu'après tout, notre rôle, notre devoir, notre joie aussi, sont de conduire aussi loin que possible dans leur évolution intellectuelle, culturelle, scientifique, le plus grand nombre possible de jeunes. Le nouveau mode de financement a du moins le mérite, même s'il le fait durement, de nous le rappeler.

Je sais que le danger existe de répondre au défi ainsi lancé en adoptant vis-à-vis des étudiants une attitude racoleuse ou laxiste. Il y en a des exemples. On pourrait en conclure que ce danger nous menace désormais. Personnellement, je n'en crois rien. Les étudiants n'attendent pas de nous la facilité ou des diplômes au rabais; nous nous dévaluerions très vite en en faisant notre image de marque. Par contre, ils sont en droit d'attendre de nous que nous fassions tous les efforts nécessaires pour leur donner le meilleur de nous-

mêmes : une recherche de qualité, un enseignement attentif à leurs lacunes, à leurs besoins et à leur avenir, un enseignement moderne dans son professionnalisme et ses objectifs, un encadrement suffisant, surtout dans les débuts, bref un enseignement de la réussite et de la réussite exigeante. C'est le contraire de la chasse à l'étudiant.

Pour moi, la consigne est simple. Il faut impitoyablement faire disparaître de cette Université et spécialement de son enseignement tout ce qui est inutilement répulsif et y introduire le plus possible d'aspects valablement attractifs. C'est le rôle de tous, de tout le cadre enseignant et scientifique, d'une bonne partie du cadre administratif. Nous devons notamment combattre et éliminer tous les comportements individuels qui ruinent parfois de considérables efforts collectifs qui vont dans la bonne voie.

Sommes-nous actuellement dans la bonne voie ? Je suis persuadé que oui. La prise de conscience s'est faite chez beaucoup depuis de nombreuses années. Beaucoup d'initiatives ont été prises par les plus lucides, qui sont très nombreux. Je pourrais les citer, et je remercie tous ceux qui s'y dévouent. Ils me pardonneront de ne pas m'attarder. Mais c'est un effort, je le répète, auquel nul ne peut se soustraire. Il y va non seulement de l'avenir de l'Université, mais encore de l'avenir de chacun de ses membres.

Ce sera la première priorité de mon deuxième mandat. A cet égard, nous disposons désormais de Conseils des études qui viennent d'être systématisés dans toute l'Université et où les étudiants ont un rôle très important à jouer. Les travaux de ces Conseils seront synthétisés par des Conseils des études facultaires. Enfin, un Conseil général que je présiderai suivra de près tous ces travaux, dont l'objectif majeur doit être l'amélioration constante de notre enseignement sous tous ses aspects. J'y attache la plus grande importance et je saisis cette occasion pour faire appel à nos étudiants et spécialement à ceux qui représenteront leurs condisciples dans ces conseils. Ils peuvent beaucoup nous apporter, ils peuvent beaucoup pour eux-mêmes et leurs camarades. Il n'y a dans cet appel aucune démagogie. Les étudiants ont compris que la contestation cultivée pour elle-même a vécu et, de mon côté, je ne leur promets pas une facilité qui leur ferait tort. Je leur dis simplement que je compte sur eux pour

aider l'Université à aller dans la bonne voie, celle de la réussite fondée sur une exigence légitime.

En parlant, il y a deux ans, de la nécessaire européenisation de l'Université, j'avais utilisé une image sportive en disant que la question est de savoir si notre Université jouera en Coupe d'Europe ou en Provinciale. Je conclurai mon appel d'aujourd'hui par une image plus irrévérencieuse encore. Nous avons tous visité des pays où les commerçants sont peu empressés pour la double raison que leur rémunération d'Etat est invariable et qu'il n'y a pas de concurrence. C'était, jadis, la situation, chez nous, des universités d'Etat. La question est de savoir aujourd'hui si nous serons tous capables de prendre conscience à la fois que notre financement dépendra du nombre de nos étudiants et qu'il y a de la concurrence.

\*

\*

\*

Je me tourne à présent vers notre nouveau pouvoir organisateur, la Communauté française de Belgique, représentée ici par notre Ministre de tutelle.

Le grand leitmotiv de la loi de financement des universités et, plus généralement, de la Constitution est l'égalité : un enfant égale un enfant, un étudiant égale un étudiant. Quoi de plus séduisant ? Quoi de plus démocratique ?

Pour les universités publiques, le financement est donc désormais conforme à ce principe. Comme je le disais dans mon premier discours de recteur, l'Etat n'a plus de fille aînée à Liège. Nous en sommes tous aujourd'hui convaincus. On lui dit, à cette fille : "Tu es grande, à présent. Débrouille-toi toute seule". Nous savons, Monsieur le Ministre, que vous vous préoccupez beaucoup de nous mettre en état de faire face à cette émancipation; vous vous préoccupez de notre transfert, de nos structures, de notre statut, bref de tous les aspects de notre nouvel avenir, l'ère du financement égal.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur quelques points importants, en mettant de côté la question des bâtiments, qui a déjà fait l'objet de nombreuses déclarations de votre part et de la nôtre.

Dans un système universitaire comme celui de notre Communauté, il n'y a évidemment égalité que s'il y a égalité des chances, que si chaque concurrent part sans handicap. Est-ce le cas pour nous ? Au stade actuel, je ne le crois pas et le seul but de mes propos est précisément de vous demander de nous donner autant que possible l'égalité des chances.

Je ne voudrais pas vous infliger une énumération fastidieuse de nos handicaps. Ce que nous demandons peut se regrouper sous deux titres :  
— nous libérer du poids du passé, nous donner toutes nos chances pour l'avenir. Sans cela, l'égalité est un piège, l'autonomie est une duperie et la fille aînée risque fort de devenir la Cendrillon de la famille universitaire francophone.

Je prends quelques exemples clairs.

- 1.- Nous devons honorer l'engagement, pris il y a plus de 20 ans par l'Etat belge, d'alimenter en énergie et en fluides divers le Centre (alors National) de recherche métallurgique (C.R.M.) qui vit sur notre campus. Cela nous coûte 15 millions par an. J'ai la plus grande estime pour les activités de ce Centre de réputation internationale, mais il est devenu entièrement indépendant de l'Université et n'a pas à être financé par elle.
- 2.- L'entretien de toutes les routes du domaine du Sart Tilman nous incombe entièrement. Il est évident que ces routes n'ont plus depuis longtemps aucun caractère privé. L'intensité du trafic en est la preuve. Il faut que le relais soit pris.
- 3.- Au temps de la prospérité, on a confié à l'Université la gestion du gigantesque domaine du Sart Tilman et de ses forêts, alors que nous n'en occupons qu'une faible partie. Cette charge est devenue étrangère à nos obligations essentielles. Il faudra ici aussi trouver une solution de rechange.

- 4.- Notre Université fonctionne encore avec des structures de décision, des règlements, des statuts de personnel, bref, avec un corpus réglementaire vieilli, lourd, inefficace, qui ne nous permet guère d'être compétitifs. Vous avez annoncé, Monsieur le Ministre, que vous mettiez en chantier une réforme profonde de toute cette réglementation. Pour faire court, vous préparez une loi d'autonomie. Nous devons vous en savoir gré.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur quelques préoccupations fondamentales.

- 1.- Le premier objectif, le plus important à mes yeux, n'est pas de changer pour changer, mais de nous doter d'un ensemble réglementaire qui nous rende à coup sûr plus efficaces, plus performants, plus rapides que par le passé; bref, qui soit aussi bon, sinon meilleur, que celui des autres universités.
- 2.- Ma seconde préoccupation est que soit préservé à tout prix le pluralisme qui est l'âme de notre Université. Si jamais une réforme devait conduire à une récupération idéologique ou politique de l'Université, même larvée, ce serait, sans aucun doute, un coup mortel pour celle-ci.
- 3.- Ma troisième préoccupation est que soit maintenue une instance d'arbitrage en cas de désaccord entre les instances académiques (écoles, départements, facultés) et le Conseil d'Administration. Nous y recourons rarement, mais c'est un garde-fou contre des conflits interminables et paralysants.

Ne voyez, Monsieur le Ministre, dans ces demandes pressantes, impatientes, que notre désir d'être une université performante. Pour y parvenir, vers qui nous tourner, outre vers nous-mêmes, sinon vers la Communauté française qui, pour nous, est bien plus qu'un bailleur de fonds, qui est avant tout notre pouvoir organisateur, avec tout ce que cela implique de confiance réciproque et de sollicitude ? (2)

\*

\*

\*

Je devrais à présent m'adresser plus largement au monde qui nous entoure. Mais je crains d'être trop long. Je crois du reste que le monde économique, social et politique comprend de mieux en mieux l'importance de la bonne santé des universités. Je constate que les collaborations avec ces milieux ne font que s'intensifier, trop lentement peut-être, mais sûrement.

Pour aller vite, j'évoquerai une publication française récente, très remarquée, résultant d'une étude approfondie sur les villes européennes (3). Il en ressort que la Région wallonne, au plan européen, ne compte qu'une métropole importante, Liège. Pour une fois, ce n'est pas nous qui le disons. Je vous invite à lire cette publication. Elle parle d'elle-même, non seulement pour Liège, mais pour son Université. Vous y verrez, en effet, que dans les 16 critères retenus en vue du classement général des métropoles, les universités jouent un rôle essentiel. La métropole liégeoise doit y voir une raison majeure de ne pas négliger son université et, si j'ose le dire, la Wallonie doit y voir une raison plus importante encore de ne pas négliger sa métropole, et donc l'Université de celle-ci.

\*

\*

\*

Je vous ai privés d'une belle leçon.

J'aurais pu aussi vous parler de nos nombreux succès et de nos nombreux projets. J'aurais pu, par exemple, vous dire l'extraordinaire moisson de distinctions que nos enseignants et nos chercheurs ont récoltée cette année en Belgique, en Europe et dans le monde : le Prix FRANCQUI à Pierre PESTIEAU, le Prix mondial de l'Education à Gilbert DE LANDSHEERE, le Prix GAIRDNER à Jean-Marie GHUYSEN et bien d'autres. L'association "Le Grand Liège" le fera à ma place en les célébrant tous début novembre. J'en remercie vivement son président, Maître Jacques LEVAUX.

Mais il m'a paru que l'heure n'était ni au triomphalisme, ni au repos. Tout ce magnifique potentiel, tous ces projets seront compromis si nous-mêmes et notre Pouvoir organisateur ne menons pas avec détermination une stratégie fondamentale.

Je vous remercie.

- (1) On me demande souvent, depuis que j'ai prononcé ce discours, si j'adhère personnellement au critère unique retenu pour le financement des universités belges. Ma réponse est non. Ceci mériterait un long développement. En bref, le nombre d'étudiants est un critère à prendre en compte, mais :
- 1°- Si l'on veut faire vivre une université, cela entraîne des coûts indirects fixes indépendants du nombre d'étudiants; le critère est donc sommaire et insuffisant, sans parler de la recherche, qu'il ne prend pas en compte.
  - 2°- Le critère peut générer et, du reste, il génère parfois une course à l'étudiant qui n'est pas toujours du meilleur aloi.
  - 3°- Plus fondamentalement, la question est de savoir si les pouvoirs publics veulent ou ne veulent pas maintenir, sous leur responsabilité directe, une université publique, nécessairement pluraliste. Si la réponse est affirmative - et jusqu'à nouvel ordre, elle l'est - ils doivent la maintenir au niveau des institutions privées. Je renvoie sur ce dernier point à mon discours de rentrée 1988, intitulé *Le principe de Condorcet*.
  - 4°- Enfin, lorsque l'on parle d'égalité pour justifier le recours au critère unique, il faut soigneusement et objectivement examiner si les institutions ainsi traitées sont sur pied d'égalité à tous égards. Comme j'en donnerai quelques exemples plus loin, ce n'est pas le cas.
- (2) Pour les universités publiques, le pouvoir organisateur se confond avec le bailleur de fonds de toutes les universités; pour les autres universités, un pouvoir organisateur, avec tout ce que cela implique d'inconditionnalité, de générosité, d'influence, s'intercale entre elles et le bailleur de fonds et joue à leur profit un rôle considérable. Nous devons nous interroger sur cette différence, et tenter d'y remédier.
- (3) R. BRUNET et al., *Les villes "européennes", Rapport pour la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale)*, La Documentation Française, 1989.



